



COMMISSION STATUTS et REGLEMENTS et OBLIGATIONS des CLUBS

PV34 St et Rég 6

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du
2 septembre 2026

Président : Monsieur SABATIER Patrick

Présents : Messieurs ANASTASIO Alain, MONTAGNE Alain, ROMOJARO Mickaël

Assiste : Madame FRANQUEMBERGUE Floriane (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 10 h 00

Composition des divisions pour la saison 2026 – 2027

La composition des divisions est arrêtée en fonction :

- des décisions de la commission des statuts et règlements et obligations des clubs en date des 28 et 31 août 2026 (PV 27 St et Rég 4 et PV 31 St et Rég 5),
- des engagements des équipes seniors masculines au 19 août 2026.

La commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats départementaux. A NOTER que ces listes sont établies :

- Sous réserve des dossiers en cours de procédure,
- Sous réserve d'être en règle statutairement et financièrement.

Par ailleurs, ces listes restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne.

1.1 U18 Départemental 2

- Considérant que l'équipe CHAMPS SUR YONNE 1 est engagée en U18 D1 et U18 D2

La commission

- supprime l'engagement de l'équipe CHAMPS SUR YONNE 1
- valide l'engagement des 18 équipes :
- APPOIGNY 2 / MIGENNES 1 - AUXERRE SC 1 - AVALLON 2 / ECN 1 - CERISIERS 1 - CHABLIS 1 - CHAMPIGNY 1 - CHARNY - CHEVANNES 1 / CHARBUY 1 - GURGY 1 / MONÉTEAU 1 - MAGNY 1 - MONT ST SULPICE 1 - SENS FP 1 - SENS JEUNESSE 1 - SERGINES 1 / PONT 1 / ST SÉROTIN 1 (ENT. SPS 89) - ST CLÉMENT 1 - ST FARGEAU 1 - TONNERRE 1 - VILLENEUVE LA GUYARD 1

La commission transmet à la commission technique.

1.4 U15 ACCESS D2

- Considérant la demande d'engagement de l'équipe APPOIGNY 3

La commission valide l'engagement des 24 équipes :

- ✓ AJ AUXERRE 3 – AJ AUXERRE 4 F – APPOIGNY 3 – CHAMPIGNY 1 – CHAMPS SUR YONNE 1 – CHARBUY 1 / CHEVANNES 1 – COULANGES LA VINEUSE 1 – COURSON 1 – DIGES POURRAIN 1 / TOUCY 2 / CHAMPIGNETTES 1 – ECN 1 / AVALLON 2 – FONTAINE 1 – MAGNY 1 – MIGENNES 1 – MONÉTEAU 1 – MONT ST SULPICE 1 – PARON 2 – RAVIERES 1 – SENS JEUNESSE 1 – SENS JEUNESSE 2 – ST FARGEAU 1 – ST GEORGES 1 – ST SAUVEUR 1 – TOUCY 1 / DIGES 2 / CHAMPIGNETTES 2 – VILLENEUVE LA GUYARD 1

La commission transmet à la commission technique.

1.5 U13 ACCESS D2

- Considérant la demande d'engagement de l'équipe AVALLON 3

La commission valide l'engagement des 45 équipes :

- ✓ AILLANT 2 – AJ AUXERRE 1 F – ANDRYES 1 – APPOIGNY 1 – APPOIGNY 2 – AUXERRE STADE 3 – AUXERRE STADE 4 – AVALLON 2 – AVALLON 3 – CERISIERS 1 – CHAMPIGNY 1 – CHAMPS SUR YONNE 1 – CHARBUY 1 – CHÉU 1 – CHEVANNES 1 – COURSON 1 – DIGES POURRAIN 1 / TOUCY 2 / CHAMPIGNETTES 1 – ECN 1 – FONTAINE 1 – GRON VÉRON 1 – GURGY 1 – HÉRY 2 – JOIGNY 3 – JOIGNY 4 – MAGNY 1 – MIGENNES 2 – MONÉTEAU 1 – PARON 3 – QUARRÉ 1 – RAVIERES 1 – SC SÉNONAIS 1 – SENS FC 4 – SENS FC 5 – SENS FP 1 – SENS JEUNESSE 1 – SERGINES 1 / PONT 1 / ST SÉROTIN 1 (ENT. SPS 89) – ST FARGEAU 1 – ST GEORGES 2 – ST SAUVEUR 1 – AS THORIGNY 1 – TONNERRE 1 – TOUCY 1 / DIGES 2 / CHAMPIGNETTES 2 – VERGIGNY / ST FLO P. 1 – VILLENEUVE LA GUYARD 1 – VINNEUF COURLON 1

La commission transmet à la commission technique.

Entente – saison 2026/2027

La commission prend note et valide l'entente :

U13 ACCESS D2 :

- ✓ VERGIGNY ST FLO P. 1 / NEUVY 1

Dates limite d'engagements

- Challenge de la Convivialité : jeudi 10 septembre 2026
- Foot en marchant : jeudi 10 septembre 2026
- Féminines Loisirs : jeudi 10 septembre 2026
- Ado loisirs : jeudi 10 septembre 2026
- Foot animation : jeudi 10 septembre 2026
- Futsal Championnat et/ou Coupe : mardi 15 septembre 2026

Fin de la réunion : 11 h 00.

Le Président
Sabatier Patrick

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale.
d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*